



# PROCÈS-VERBAL

*Séance du 24 février 2025*

*Centre Administratif Intercommunal – Craon à 20h00*

---



En exercice : 58  
Présents : 46  
Votants : 51

## Séance du 24 février 2025

Le Vingt-Quatre Février Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures,  
les membres de la Communauté de Communes du Pays de  
Craon,  
légalement convoqués le 11 février 2025, se sont réunis  
au Centre administratif intercommunal à Craon,  
sous la Présidence  
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUE Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GIBOIRE Jean-Paul, suppléant
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), BRÉHIN Colette (Laubrières), GENDRY Daniel (Niaflès), LEFÈVRE Laurent (Quelaines St Gault), BALOCHE Dorinne (Renazé), CLAVREUL Yannick (Simplé)

**Étaient absents :** BANNIER Géraldine (Courbeville), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise)

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Dorinne BALOCHE a donné pouvoir à Patrick GAULTIER  
Florence BÉZIER a donné pouvoir à Laurence MANCEAU  
Laurent LEFÈVRE a donné pouvoir à Christine DE FARCY DE PONTFARCY  
Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Christian BERSON  
Yannick CLAVREUL a donné pouvoir à Odile GOHIER

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Philippe CHANCEREL, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **ORDRE DU JOUR**

<b>Présentation de M. Aurélien HOUÉNARD – Meilleur Maître d’Hôtel de France.....</b>	<b>5</b>
<b>Présentation Entreprise FONLUPT – Les enjeux de recrutement .....</b>	<b>5</b>
<b>1 FINANCES .....</b>	<b>6</b>
1.1 Approbation du compte de gestion 2024 – Budgets principal et annexes.....	6
1.2 Vote du compte administratif 2024 – Budgets principal et annexes – Annexe 1.2.....	6
1.3 Affectations des résultats 2024 .....	9
1.4 Vote des budgets primitifs 2025.....	10
1.5 Vote des taux 2025 .....	12
1.6 Vote de la TEOM 2025 .....	13
1.7 Vote de la subvention CIAS.....	14
1.8 Vote des subventions annuelles 2025 – Annexe 1.8 .....	14
1.9 Attributions de compensation 2025 – Provisoire .....	15
<b>2 COMMUNICATION.....</b>	<b>17</b>
2.1 Bulletin Intercommunal – Modalités de distribution – Annexe 2.1 .....	17
2.2 Rapport d’activité 2024 – Modalités de publication – Annexes 2.2 et 2.2bis .....	17
<b>3 ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>18</b>
3.1 Déchets ménagers : Lancement d’une consultation pour les travaux d’aménagement et de mise aux normes de la plateforme de compostage de Livré-la-Touche .....	18
3.2 Déchets ménagers – Avenant au marché SÉCHÉ .....	19
3.3 Bâtiment – Avenant au marché de travaux d’extension du Centre Administratif Intercommunal de Craon - Annexe 3.3.....	20
3.4 Bâtiment – Avenant marché travaux Maison du Père Neil .....	20
<b>4 EAU ET ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>21</b>
4.1 Marché de renouvellement des armoires électriques du site de L’Épronnière - Attribution .....	21
<b>5 RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>21</b>
5.1 Pôle eau et Assainissement – Technicien-ne GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines).....	21
5.2 Pôle Environnement – Responsable informatique .....	22
5.3 Pôle Environnement – Chargé-e de mission entretien des locaux .....	23
5.4 Pôle Environnement – Assistante-e administratif-tive .....	24
5.5 Pôle Environnement – Service Déchets – Assistant-e administratif-tive et Ambassadeur-drice du tri	24
5.6 Direction Finances et Commande publique – Assistant-e administratif-tive et comptable.....	25
5.7 Tableau des emplois permanents – Actualisation au 01/03/2025 – Annexe 5.7 .....	25
<b>6 CIAS .....</b>	<b>26</b>
6.1 Informations France Services – Premiers recours avec les secrétaires de mairie volontaires.....	26
<b>7 AFFAIRES GÉNÉRALES .....</b>	<b>27</b>

7.1	Renouvellement de la convention d'objectifs et de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, délégation départementale de la Mayenne, à intervenir à compter du 01/01/2025 – Annexe 7.1 .....	27
7.2	Indemnités versées aux élus – Bilan 2024 – Annexe 7.2 .....	28
<b>8</b>	<b>INFORMATIONS DIVERSES .....</b>	<b>28</b>
8.1	RD771 – Calendrier des Ateliers de concertation.....	28
8.2	Décisions du Président :.....	28
8.3	Calendrier 2025 – Réunions CCPC et CIAS .....	29

**M. Christophe LANGOUËT**, Président, ouvre la séance à 20H00 et accueille les membres du Conseil communautaire dans la salle de réunions du Centre Administratif Intercommunal à Craon.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire déterminant ainsi les membres présents.

À l'ouverture de cette séance, il est constaté que le nombre de présents est de 46, le quorum est atteint (sans compter les pouvoirs qui sont au nombre de 5).

**M. Philippe CHANCEREL** a été désigné Secrétaire de la séance.

**M. Christophe LANGOUËT** demande au conseil communautaire si des observations sont à formuler pour l'approbation du procès-verbal du 27 janvier 2025.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

**M. Christophe LANGOUËT**, Président, rappelle aux conseillers communautaires un extrait de la **Charte de l'Élu Local - Article L1111-1-1 du CGCT** :

*Alinéa 3 : « L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. »*

## Présentation de M. Aurélien HOUÉNARD – Meilleur Maître d'Hôtel de France

Intervention de M. HOUÉNARD, originaire de Renazé – Excusé pour raison médicale.

## Présentation Entreprise FONLUPT – Les enjeux de recrutement

Intervention de Monsieur NACER Amédi – Président des entreprises THIERRY et FONLUPT et de Monsieur MAGUER Alain – Directeur général associé.

# 1 FINANCES

## 1.1 Approbation du compte de gestion 2024 – Budgets principal et annexes

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances et de la Commande Publique, expose au Conseil communautaire qu'il est invité à approuver les comptes de gestion pour l'exercice 2024.

Les comptes de gestion 2024 sont dressés par la Trésorière de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Ils se présentent comme suit :

Désignation des budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat de clôture 2024 définitif
Budget PRINCIPAL (70000)	10 366 425,00 €	-2 659 220,70 €	7 707 204,30 €
Budget annexe SPANC (70002)	76 670,99 €	-12 411,65 €	64 259,34 €
Budget annexe ATELIERS RELAIS (70003)	0,00 €	225 887,94 €	225 887,94 €
Budget annexe OM (70004)	861 119,23 €	438 048,89 €	1 299 168,12 €
Budget annexe CHAMBRES FUNERAIRES (70018)	29 469,77 €	-8 679,70 €	20 790,07 €
Budget annexe PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE (70019)	39 382,46 €	-5 161,70 €	34 220,76 €
Budget annexe EAU REGIE (70020)	2 915 049,69 €	-542 938,44 €	2 372 111,25 €
Budget annexe EAU DSP (70021)	1 702 644,72 €	108 806,86 €	1 811 451,58 €
Budget annexe EAU PRODUCTION LOIGNE (70022)	850 752,99 €	815 935,65 €	1 666 688,64 €
Budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE (70023)	893 651,34 €	399 293,25 €	1 292 944,59 €
Budget annexe ZAE DU PAYS DE CRAON (70050)	10 965,54 €	0,00 €	10 965,54 €
		<b>Total</b>	<b>16 505 692,13 €</b>

P PELLUAU : concernant le prix de l'eau, il y a des excédents sur les budgets eau régie et DSP donc pourquoi le prix de l'eau reste élevé pour l'habitant ?

R CHAMARET : nous avons devant nous un mur d'investissements avec un programme de renouvellement des réseaux. Sur la partie production, il y a des investissements coûteux en cours et à venir. Il faut également prendre en considération l'harmonisation progressive de tous les tarifs, y compris le tarif assainissement. On essaie d'unifier les tarifs sur tout le territoire, c'est l'objectif.

**Considérant la proposition de la Commission des Finances du 29 janvier 2025,**

**Après avis favorable du Bureau du 03 février 2025,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :  
À l'unanimité (51 VOTANTS)**

⇒ **APPROUVE** les comptes de gestion 2024 tels que présentés ci-dessus.

## 1.2 Vote du compte administratif 2024 – Budgets principal et annexes – Annexe 1.2

La séance se poursuit sous la présidence de M. GUINEHEUX.

**M. Maxime CHAUVIN**, Vice-président en charge des Finances et de la Commande Publique, expose au Conseil communautaire qu'il est invité à approuver les comptes administratifs pour l'exercice 2024.

Ces derniers se présentent comme suit :

Compte administratif Budget Principal (70000)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2024				
Opérations de l'exercice	15 957 496,69 €	17 554 066,61 €	4 480 024,45 €	3 927 234,24 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>1 596 569,92 €</b>	<b>552 790,21 €</b>	
Résultats 2023 reportés		8 769 855,08 €	2 106 430,49 €	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>10 366 425,00 €</b>	<b>2 659 220,70 €</b>	

Compte administratif budget annexe SPANC (70002)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2024				
Opérations de l'exercice	57 316,56 €	57 552,25 €	22 428,84 €	5 221,92 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>235,69 €</b>	<b>17 206,92 €</b>	
Résultats 2023 reportés		76 435,30 €		4 795,27 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>76 670,99 €</b>	<b>12 411,65 €</b>	

Compte administratif Budget Ateliers Relais (70003)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte Administratif 2024				
Opérations de l'exercice	1 053 868,83 €	1 053 868,83 €	701 896,68 €	851 899,16 €
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>150 002,48 €</b>
Résultats 2023 reportés				75 885,46 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>0,00 €</b>		<b>225 887,94 €</b>

Compte administratif Budget annexe OM (70004)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte Administratif 2024				
Opérations de l'exercice	3 860 638,81 €	4 241 893,60 €	637 276,50 €	249 053,71 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>381 254,79 €</b>	<b>388 222,79 €</b>	
Résultats 2023 reportés		479 864,44 €		826 271,68 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>861 119,23 €</b>		<b>438 048,89 €</b>

Compte administratif budget annexe chambres funéraires (70018)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2024				
Opérations de l'exercice	8 773,35 €	28 338,09 €	42 462,13 €	42 320,17 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>19 564,74 €</b>	<b>141,96 €</b>	<b>0,00 €</b>
Résultats 2023 reportés		9 905,03 €	8 537,74 €	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>29 469,77 €</b>	<b>8 679,70 €</b>	

Compte administratif budget annexe PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE (70019)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2024				
Opérations de l'exercice	1 945,65 €	8 880,05 €	10 187,30 €	1 836,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>6 934,40 €</b>	<b>8 351,30 €</b>	
Résultats 2023 reportés		32 448,06 €		3 189,60 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>39 382,46 €</b>	<b>5 161,70 €</b>	

Compte administratif budget annexe EAU REGIE (70020)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte Administratif 2024				
Opérations de l'exercice	3 854 217,11 €	3 896 561,89 €	1 448 410,83 €	1 329 917,59 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>42 344,78 €</b>	<b>118 493,24 €</b>	
Résultats 2023 reportés		2 872 704,91 €	424 445,20 €	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>2 915 049,69 €</b>	<b>542 938,44 €</b>	

Compte administratif budget annexe EAU DSP (70021)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte Administratif 2024				
Opérations de l'exercice	1 278 982,62 €	1 672 518,58 €	750 462,12 €	1 331 898,19 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>393 535,96 €</b>		<b>581 436,07 €</b>
Résultats 2023 reportés		1 309 108,76 €	472 629,21 €	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 702 644,72 €</b>		<b>108 806,86 €</b>

Compte administratif budget annexe EAU PRODUCTION LOIGNE (70022)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte Administratif 2024				
Opérations de l'exercice	1 675 781,85 €	2 231 166,46 €	387 606,50 €	858 192,41 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>555 384,61 €</b>		<b>470 585,91 €</b>
Résultats 2023 reportés		295 368,38 €		345 349,74 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>850 752,99 €</b>		<b>815 935,65 €</b>

Compte administratif budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE (70023)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte Administratif 2024				
Opérations de l'exercice	1 969 005,61 €	2 423 277,53 €	1 195 510,47 €	840 285,49 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>454 271,92 €</b>	<b>355 224,98 €</b>	
Résultats 2023 reportés		439 379,42 €		754 518,23 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>893 651,34 €</b>		<b>399 293,25 €</b>

Compte administratif budget annexe ZAE DU PAYS DE CRAON (70050)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte Administratif 2024				
Opérations de l'exercice	4 634 123,20 €	<b>0,00 €</b>	4 573 159,11 €	4 573 159,11 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>10 965,54 €</b>		<b>0,00 €</b>
Résultats 2023 reportés		<b>10 965,54 €</b>		0,00 €
<b>Résultat de clôture</b>				<b>0,00 €</b>



Récapitulatif des résultats avec les restes à réaliser :

Désignation des budgets	Résultat de fonctionnement 2024	Résultat d'investissement 2024	Résultat de clôture 2024	Solde des restes à réaliser 2024	Résultat de clôture corrigé 2024
Budget PRINCIPAL (70000)	10 366 425,00 €	-2 659 220,70 €	7 707 204,30 €	64 704,18 €	7 771 908,48 €
Budget annexe SPANC (70002)	76 670,99 €	-12 411,65 €	64 259,34 €	0,00 €	64 259,34 €
Budget annexe ATELIERS RELAIS (70003)	0,00 €	225 887,94 €	225 887,94 €	-74 103,04 €	151 784,90 €
Budget annexe OM (70004)	861 119,23 €	438 048,89 €	1 299 168,12 €	-75 920,99 €	1 223 247,13 €
Budget annexe CHAMBRES FUNERAIRES (70018)	29 469,77 €	-8 679,70 €	20 790,07 €	0,00 €	20 790,07 €
Budget annexe PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE (70019)	39 382,46 €	-5 161,70 €	34 220,76 €	0,00 €	34 220,76 €
Budget annexe EAU REGIE (70020)	2 915 049,69 €	-542 938,44 €	2 372 111,25 €	55 841,84 €	2 427 953,09 €
Budget annexe EAU DSP (70021)	1 702 644,72 €	108 806,86 €	1 811 451,58 €	-297 696,39 €	1 513 755,19 €
Budget annexe EAU PRODUCTION LOIGNE (70022)	850 752,99 €	815 935,65 €	1 666 688,64 €	-91 814,08 €	1 574 874,56 €
Budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE (70023)	893 651,34 €	399 293,25 €	1 292 944,59 €	-421 954,57 €	870 990,02 €
Budget annexe ZA LES RUES COSSE (70025)	10 965,54 €	0,00 €	10 965,54 €	0,00 €	10 965,54 €
			<b>Total</b>	<b>16 505 692,13 €</b>	<b>-840 943,05 €</b>
					<b>15 664 749,08 €</b>

M. Christophe LANGOUËT, Président, ne prenant pas part au vote, quitte la salle à 20H50, portant le nombre de présents à 45 et le nombre de votants à 50.

**Considérant la proposition de la Commission des Finances du 29 janvier 2025,**

**Après avis favorable du Bureau du 03 février 2025,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :  
À l'unanimité (50 VOTANTS)**

- ⇒ **VOTE** les comptes administratifs 2024 tels que présentés ci-dessus,
- ⇒ **PREND** acte des restes à réaliser.

### 1.3 Affectations des résultats 2024

C LANGOUËT, entre dans la salle à 20H55, portant le nombre de présents à 46 et le nombre de votants à 51.

**M. Maxime CHAUVIN**, Vice-président en charge des Finances et de la Commande Publique, expose que conformément à l'instruction comptable, il convient d'affecter, le cas échéant, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 pour chaque budget. L'excédent doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement qui est composé du résultat d'investissement et du solde des restes à réaliser en investissement.

Les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2024 étant approuvés, il est proposé une reprise définitive des résultats de clôture pour chaque budget.

Concernant les résultats de fonctionnement des zones d'activités, ceux-ci font l'objet d'un simple report, puisque, sur ces budgets, on ne les affecte jamais en investissement.

La proposition d'affectation des résultats 2024 au BP 2025 est présentée comme suit :

#### **Budget principal (70000)**

002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 7 771 908,48 €  
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 2 594 516,52 €

#### **Budget annexe SPANC (70002)**

002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 64 259,34 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 12 411,65 €

**Budget annexe Ordures Ménagères (70004)**

002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 861 119,23 €

**Budget annexe chambres funéraires (70018)**

002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 20 790,07 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 8 679,70 €

**Budget annexe panneaux photovoltaïques (70019)**

002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 34 220,76 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 5 161,70 €

**Budget annexe Eau Régie (70020)**

002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 2 427 953,09 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 487 096,60 €

**Budget annexe Eau DSP (70021)**

002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 1 513 755,19 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 188 889,53 €

**Budget annexe Eau Production Loigné (70022)**

002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 850 752,99 €

**Budget annexe Assainissement Régie (70023)**

002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 870 990,02 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 22 661,32 €

**Budget annexe ZAE du Pays de Craon (70050)**

002 Excédent de fonctionnement reporté ..... 10 965,54 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**À l'unanimité (51 VOTANTS)**

⇒ **APPROUVE** l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessus.

## 1.4 Vote des budgets primitifs 2025

**M. Maxime CHAUVIN**, Vice-président en charge des Finances et de la Commande Publique, rappelle au Conseil communautaire l'organisation des budgets :

- 1 budget principal
- 1 budget annexe SPANC
- 1 budget annexe ateliers relais
- 1 budget annexe OM
- 1 budget annexe ZAE Pays de Craon
- 1 budget annexe chambres funéraires
- 1 budget annexe photovoltaïque
- 1 budget annexe eau régie
- 1 budget annexe eau DSP
- 1 budget annexe eau production Loigné
- 1 budget annexe assainissement régie

Soit au total 1 budget principal et 10 budgets annexes.

Le Conseil communautaire a validé les orientations budgétaires lors de sa séance du 27 janvier 2025 à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 (DOB).

Le budget primitif est la traduction du DOB pour les prévisions budgétaires de l'année 2025, ajusté avec la reprise des résultats.

M. Maxime CHAUVIN propose de voter les budgets primitifs (incluant les opérations d'ordre) comme présentés de façon synthétique pour chacun des budgets (budget principal et 10 budgets annexes) par section de fonctionnement et d'investissement – Dépenses et Recettes.

**Considérant la proposition présentée,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

⇒ **APPROUVE** les budgets primitifs 2025 comme suit :

BP 2025	numéro de budget	Vote du 24/02/2025					
		Section de fonctionnement		Section d'investissement			
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Budget principal	700 00	25 347 432,77 €	25 347 432,77 €	17 004 737,33 €	17 004 737,33 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 51 Nombre de membres présents : 46	Votes : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe SPANC	700 02	120 659,34 €	120 659,34 €	21 897,41 €	21 897,41 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 51 Nombre de membres présents : 46	Votes : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe Ateliers relais	700 03	996 500,00 €	996 500,00 €	2 805 002,00 €	2 805 002,00 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 51 Nombre de membres présents : 46	Votes : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe OM	700 04	5 126 983,07 €	5 126 983,07 €	1 290 839,28 €	1 290 839,28 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 51 Nombre de membres présents : 46	Votes : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe Chambres funéraires	700 18	47 900,07 €	47 900,07 €	46 779,70 €	46 779,70 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 51 Nombre de membres présents : 46	Votes : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe Photovoltaïque	700 19	42 430,76 €	42 430,76 €	27 061,70 €	27 061,70 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de	Votes : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

						suffrages exprimés : 51 Nombre de membres présents : 46	
Budget annexe eau régie	700 20	6 652 512,02 €	6 652 512,02 €	2 222 475,74 €	2 222 475,74 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 51 Nombre de membres présents : 46	Votes : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe eau DSP	700 21	2 963 587,99 €	2 963 587,99 €	2 355 390,11 €	2 355 390,11 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 51 Nombre de membres présents : 46	Votes : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe eau production Loigné	700 22	3 008 587,87 €	3 008 887,87 €	2 067 647,67 €	2 067 647,67 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 51 Nombre de membres présents : 46	Votes : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe assainissement régie	700 23	3 268 003,40 €	3 268 003,40 €	4 466 233,44 €	4 466 233,44 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 51 Nombre de membres présents : 46	Votes : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0
Budget annexe ZAE Pays de Craon	70050	7 308 061,06 €	7 308 061,06 €	6 479 697,52 €	6 479 697,52 €	Nombre de membres en exercice : 58 Nombre de suffrages exprimés : 51 Nombre de membres présents : 46	Votes : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0
<b>TOTAL CONSOLIDE</b>		<b>54 882 658,35 €</b>	<b>54 882 958,35 €</b>	<b>38 787 761,90 €</b>	<b>38 787 761,90 €</b>		

A BAHIER : les 2 budgets eau production et eau DSP ont baissé mais pas le budget annexe assainissement. Y a-t-il une explication ?

L GALLET : on a transféré 3 sites (L'Épronnière, Les Friches et La Marinière) sur ce budget et beaucoup de travaux sont engagés.

## 1.5 Vote des taux 2025

**M. Maxime CHAUVIN**, Vice-président en charge des Finances et de la Commande Publique, rappelle au Conseil communautaire que, lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2025, le Conseil Communautaire a validé le principe d'un maintien des taux d'imposition en 2025.

Taux d'imposition 2024 :

- Taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) : **25.22 %**
- Taux de taxe d'habitation (TH) : **14.85 %**
- Taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) : **5.96 %**
- Taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : **8.53 %**

**Considérant les orientations budgétaires,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**À l'unanimité (51 VOTANTS)**

⇒ **VOTE** les taux d'imposition en 2025, à savoir :

1. Taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) : **25.22 %**
2. Taux de taxe d'habitation (TH) : **14.85 %**
3. Taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) : **5.96 %**
4. Taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : **8.53 %**

## 1.6 Vote de la TEOM 2025

**M. Maxime CHAUVIN**, Vice-président en charge des Finances et de la Commande Publique, expose au Conseil communautaire qu'il convient de se prononcer sur le taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2025.

Il est rappelé au Conseil communautaire que par délibération n° 2018-12/211 du 10 décembre 2018, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer 2 zones de collecte à compter de 2020 : 1 zone à taux plein (coefficient 1) / 1 zone à taux réduit pour 15/20 foyers (coefficient 0,8), dans les conditions définies ci-dessous :

	Mode de collecte	Fréquence	Coefficient
Porte à porte Taux plein	Porte à porte au bout du chemin	1 fois/semaine en alternance OM et emballages	1
Point de regroupement Taux réduit	Points de regroupements collectifs pour des raisons de sécurité de la collecte	1 fois/semaine en alternance OM et emballages	0,8

La commission Finances s'est réunie le 29 janvier 2025. Compte-tenu de la diminution des tonnages gérés en 2024 et des efforts des habitants, la commission propose de maintenir le taux de TEOM à 15 % sur 2025 (12% en taux réduit).

**Considérant ce qui précède et les orientations validées au DOB 2025,**

C LANGOUËT : je vous invite à bien faire savoir que si nous ne trions pas, le montant de la TEOM sera encore plus élevé. Chacun dans sa commune doit expliquer aux habitants. On espère réduire les disparités sur le territoire mais le coût global est ce qu'il est. On ne peut maintenir, voire réduire, durablement le coût si le tri n'est pas fait ou s'il y a trop d'erreurs. Sur les emballages, le refus de tri s'élève à 39% et cela nous coûte 200 000€ chaque année.

C COUEFFÉ : il faudrait modifier l'appellation de la TEOM qui porte à confusion pour les habitants, le coût des déchetteries étant inclus dans la TEOM.

C LANGOUËT : il n'est pas certain que ce soit possible techniquement mais nous allons nous renseigner.

P GAULTIER : un pourcentage sur une base importante est toujours plus élevé que sur une base faible. C'est l'augmentation qui est trop élevée.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**À la majorité (51 VOTANTS : 50 POUR et 1 CONTRE – P PELLUAU)**

- ⇒ **VOTE** le taux plein de la TEOM pour l'année 2025 à **15,00%**,
- ⇒ **VOTE** le taux de la TEOM à taux réduit pour l'année 2025 à **12,00%**.

## 1.7 Vote de la subvention CIAS

**M Maxime CHAUVIN**, Vice-président en charge des Finances et de la Commande Publique, propose de déterminer la subvention de fonctionnement au CIAS pour l'année 2025.

Considérant les orientations budgétaires débattues le 27 janvier 2025, il est proposé de fixer la subvention 2025 au CIAS à 2 186 642€.

JE GAUBERT : c'est le seul budget pour lequel on ne prend pas en compte la hausse des salaires et la prévoyance.

D GUINEHEUX : elles sont intégrées.

C LANGOUËT : le CIAS du Pays de Craon fait partie intégrante de la CCPC donc si ses dépenses supplémentaires représentaient une difficulté majeure, on saurait revenir vers le Conseil communautaire pour ajuster le montant de la subvention.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**À l'unanimité (51 VOTANTS)**

- ⇒ **VOTE** la subvention de fonctionnement 2025 au CIAS à hauteur de 2 186 642€,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou les Vice-présidents à procéder au versement de la subvention en deux fois au cours de l'année.

## 1.8 Vote des subventions annuelles 2025 – Annexe 1.8

*G CHADELAUD, R CHAMARET, P PELLUAU, JE GAUBERT et D GUINEHEUX ne prenant pas part au vote, sortent de la salle à 21H21, portant le nombre de présents à 41 et le nombre de votants à 46.*

**M. Maxime CHAUVIN**, Vice-président en charge des Finances et de la Commande Publique, indique au Conseil communautaire, que la commission Finances, lors de sa réunion du 29 janvier 2025, a étudié les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2025, après avis des commissions concernées.

Les propositions d'attribution de subventions sont présentées en [Annexe](#).

**Considérant la proposition de la Commission Finances en date du 29 janvier 2025,**  
**Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 3 février 2025,**

O GOHIER : habituellement nous versons une subvention à l'AMAV ?

M CHAUVIN : la subvention a été transférée et est versée par le CIAS dorénavant.

A BAHIER : le Comité de foire a envoyé sa demande ?

M CHAUVIN : oui, nous avons reçu la demande.

A MAHIER : la subvention à l'ADJ était liée au logement temporaire chez l'habitant (HTH) sur le territoire. A-t-on eu des retours statistiques ?

C LANGOUËT : c'est trop tôt pour avoir des chiffres précis mais pour le moment les retours semblent très positifs.

P GUIARD : le directeur de l'ADJ est venu au Conseil d'administration du CIAS présenter le dispositif. C'était très intéressant.

G LECOT : une réunion publique s'est tenue récemment sur le sujet, nous avons eu une dizaine de candidatures à l'issue. Le dispositif est très encadré, l'ADJ valide le logement avant de le proposer à la location.

A MAHIER : y a-t-il une communication suffisante ? Cela pourrait faire l'objet d'une thématique future sur les foires prochaines afin d'informer les habitants, les jeunes et les entreprises.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**À l'unanimité (46 VOTANTS)**

- ⇒ **VOTE** les subventions 2025 telles que présentées en annexe,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à procéder au versement de ces subventions.

## 1.9 Attributions de compensation 2025 – Provisoire

G CHADELAUD, R CHAMARET, P PELLUAU, JE GAUBERT et D GUINEHEUX entrent de la salle à 21H30, portant le nombre de présents à 46 et le nombre de votants à 51.

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances et de la Commande Publique, indique au Conseil communautaire que les attributions de compensation sont impactées annuellement pour le financement des services mutualisés, à savoir le SIG (Système d'Information Géographique) et l'ADS (Application du Droit des Sols) et pour le reversement de l'IFER éolien (Impôt forfaitaire sur l'éolien), comme suit :

- **Service SIG :**  
32 865,04 € (+2% par rapport à 2024), impacté en fonction de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- **Service ADS :**  
89 631,75 € (+2% par rapport à 2024), impacté en fonction de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour 50 % et en fonction de la moyenne des actes sur 3 années pour 50 %.  
7 communes sont restées en RNU (instruction par la DDT) et ne participent donc pas au financement du service.
- **Reversement IFER éolien** aux Communes de Cossé-le-Vivien et de Quelaines-Saint-Gault - Montant IFER éolien 2024/site x 20 %. Il est précisé que les communes de Congrier, Senonnes, La Selle Craonnaise et Saint-Michel de la Roë, disposant également de parcs éoliens, perçoivent directement cette part de fiscalité liée à l'IFER suite à la modification de la législation.

Les attributions de compensation provisoires pour 2025 se présentent comme suit :

Secteur Cossé-le-Vivien		AC DEFINITIVES 2024	AC DEFINITIVES 2024 SANS SIG ADS IFER	Impact SIG 2025	Impact ADS 2025	Impact IFER 2025	AC PROVISOIRES 2025
53011	Astillé	-7 679	-3 536	-1 019	-3 412		-7 967
53058	La Chapelle Craonnaise	-14 926	-13 144	-362	-1 205		-14 711
53075	Cosmes	-10 039	-8 793	-343	-1 020		-10 156
53077	Cossé-le-Vivien	332 570	333 949	-3 687	-10 841	13 644	333 065
53082	Courbeveille	-18 831	-15 982	-728	-2 102		-18 812
53088	Cuillé	-1 251	2 475	-980	-3 147		-1 652
53102	Gastines	-15 716	-14 855	-191	-538		-15 584
53128	Laubrières	-15 332	-13 963	-370	-1 164		-15 497
53151	Méral	-10 397	-5 786	-1 236	-3 415		-10 437
53186	Quelaines St Gault	-22 397	-20 863	-2 461	-7 492	8 186	-22 630
53250	Saint Poix	-19 466	-17 921	-449	-1 280		-19 650
53260	Simplé	23 860	25 965	-444	-1 376		24 145
Total secteur Cossé le Vivien		220 396	247 546	-12 270	-36 992	21 830	220 114
Total AC positives (à verser aux Cnes)		356 430	359 914				357 210
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-136 034	-112 368				-137 095

Secteur Craon		AC DEFINITIVES 2024	AC DEFINITIVES 2024 SANS SIG ADS IFER	Impact SIG 2025	Impact ADS 2025	Impact IFER 2025	AC PROVISOIRES 2025
53012	Athée	-35 090	-33 085	-521	-1 436		-35 042
53018	Ballots	15 710	21 260	-1 492	-3 945		15 823
53035	Bouchamps les Craon	-28 394	-25 927	-702	-1 857		-28 486
53068	Chérancé	-13 846	-13 673	-178			-13 851
53084	Craon	766 249	786 505	-5 074	-15 883		765 548
53090	Denazé	-7 444	-7 248	-211			-7 459
53135	Livré la Touche	-71 819	-68 854	-837	-2 261		-71 952
53148	Mée	-13 571	-13 309	-264			-13 573
53165	Niaflès	-10 244	-8 517	-399	-1 154		-10 070
53180	Pommerieux	-61 255	-58 549	-757	-1 989		-61 295
53251	St Quentin les Anges	-18 481	-16 378	-546	-1 733		-18 657
<b>Total secteur Craon</b>		<b>521 815</b>	<b>562 225</b>	<b>-10 982</b>	<b>-30 258</b>	<b>0</b>	<b>520 985</b>
Total AC positives (à verser aux Cnes)		781 959	807 765				781 371
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-260 144	-245 540				-225 344

Secteur Renazé		AC DEFINITIVES 2024	AC DEFINITIVES 2024 SANS SIG ADS IFER	Impact SIG 2025	Impact ADS 2025	Impact IFER 2025	AC PROVISOIRES 2025
53033	La Boissière	3 722	3 852	-133			3 719
53041	Brains/les Marches	5 249	5 561	-317			5 244
53073	Congrier	233 081	236 673	-1 056	-2 997		232 620
53098	Fontaine Couverte	21 074	22 820	-486	-1 490		20 844
53188	Renazé	273 780	284 224	-2 880	-7 323		274 021
53191	La Roë	4 613	5 867	-287	-1 148		4 432
53192	La Rouaudière	5 884	6 235	-357			5 878
53197	St Aignan/Roë	30 094	33 557	-1 074	-2 606		29 877
53214	St Erblon	5 195	5 373	-177			5 196
53240	St Martin du Limet	18 210	19 386	-488			18 898
53242	St Michel de la Roë	8 373	9 438	-293	-1 104		8 041
53253	St Saturnin du Limet	145 650	147 832	-595	-1 597		145 640
53258	La Selle Craonnaise	46 472	50 125	-1 036	-2 655		46 434
53259	Senonnes	12 338	14 022	-432	-1 462		12 128
<b>Total secteur Renazé</b>		<b>813 735</b>	<b>844 965</b>	<b>-9 613</b>	<b>-22 382</b>	<b>0</b>	<b>812 970</b>
Total AC positives (à verser aux Cnes)		813 735	844 965				812 970
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		0	0				0

<b>Totaux</b>	<b>1 555 946</b>	<b>1 654 736</b>	<b>-32 865</b>	<b>-89 632</b>	<b>21 830</b>	<b>1 654 736</b>
Total AC positives (à verser aux Cnes)	1 952 124	2 012 644				1 951 550
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)	-396 178	-357 908				-362 440

Il est précisé que toute modification des attributions de compensation devra faire l'objet d'une réunion de la CLECT.

G CHADELAUD : pourrait-on avoir un point prochainement sur les ADS. Où en est-on ?

C LANGOUËT : pour mémoire, cela est calculé au prorata du nombre d'actes et du nombre d'habitants. Un bilan sera effectué prochainement.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**À l'unanimité (51 VOTANTS)**

- ⇒ **ARRÊTE** les montants des attributions de compensation provisoires 2025 tels que présentés ;
- ⇒ **MANDATE** le Président pour notifier à chaque commune le montant des attributions de compensation provisoires.



## **2 COMMUNICATION**

### **2.1 Bulletin Intercommunal – Modalités de distribution – Annexe 2.1**

**M. Christophe LANGOUËT**, Président, propose au Conseil communautaire de revenir à une distribution du bulletin intercommunal par la Poste dans les boîtes aux lettres des 37 communes afin d'homogénéiser sa diffusion. Cette méthode permettrait d'éviter les retards et les disparités constatées dans la distribution actuelle par les communes.

#### **Constats et limites du mode de distribution actuel :**

- **En 2023** : des inégalités dans les dates de réception du bulletin.
- **En 2024** : des disparités dans les modes de distribution, certaines communes ayant choisi de le mettre à disposition dans un commerce local plutôt que de le distribuer en boîte aux lettres.
- Manque de visibilité sur les dates de distribution par les mairies.
- Relances des usagers pour obtenir le calendrier de collecte, bien que celui-ci soit réalisé par anticipation sur une période de 14 mois (de janvier à février de l'année suivante).

L'objectif est d'assurer une distribution fiable et homogène tout en optimisant les coûts, notamment en supprimant la mise sous enveloppe du MAG'.

#### **Propositions :**

1. Distribution postale des 13 461 exemplaires du MAG' sur une semaine identique sur les 37 communes : coût de 4 755,28 €. Cette proposition garantit une distribution uniforme, avec une même période et une même méthode pour toutes les communes. Devis en [Annexe](#).
2. Donner la possibilité aux communes qui le souhaitent de continuer à le distribuer manuellement avec leur bulletin communal et déduire cette participation du devis proposé.
3. Maintenir la gestion de la distribution du bulletin par les 37 communes, comme ces deux dernières années, afin de limiter les coûts.

A BAHIER : il faut nous donner la date limite de distribution.

C LANGOUËT : certains bulletins sont restés ici 3 semaines. Ce n'est pas normal que le bulletin soit distribué en décembre dans certaines communes et en février dans d'autres. On demandera à chaque commune si elle assure ou pas la distribution, avec l'engagement de distribuer à une date limite. On se chargera de la distribution pour les communes qui le souhaitent.

A BAHIER : il y a plus de chance qu'il soit lu s'il est distribué par les communes avec le bulletin communal.

G CHADELAUD : la majorité des communes distribuent entre Noël et le Nouvel an.

C LANGOUËT : je propose une date limite au 31/12 si cela vous convient.

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

##### **À l'unanimité (51 VOTANTS)**

- ⇒ **ARRETE** les modalités de distribution du bulletin intercommunal 2025 et les suivants, telles qu'énoncées dans la proposition n°2 ci-dessus ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président, ou le Vice-président, à signer tout document y afférent.

### **2.2 Rapport d'activité 2024 – Modalités de publication – Annexes 2.2 et 2.2bis**

**M. Christophe LANGOUËT**, Président, rappelle au Conseil communautaire qu'habituellement le Rapport d'Activité de la collectivité est édité en 850 exemplaires pour un budget de 1 898 € HT. Il est distribué à l'ensemble des élus du territoire par les mairies, ainsi que lors de rencontres institutionnelles (par exemple, la visite de la préfète) et aux nouveaux agents intégrant la collectivité.

#### **Propositions :**

1. Continuer le tirage de 850 exemplaires pour un budget de 1 898€ HT. Devis en [Annexe 2.2](#)
2. Diffuser majoritairement le Rapport d'Activité 2024 en version digitale et prévoir une édition de 50 exemplaires pour les rencontres institutionnelles. Devis en [Annexe 2.2bis](#)
3. Diffuser uniquement une version digitale du Rapport d'Activité 2024. Il reste consultable et téléchargeable sur le site internet du Pays de Craon.

H TISON : peut-on allonger le délai pour récupérer les documents via la plateforme de téléchargement ?

C LANGOUËT : on va voir ce qu'il est possible de faire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :  
À l'unanimité (51 VOTANTS)**

- ⇒ **ARRETE** les modalités de publication du rapport d'activités 2024 et les suivants, telles qu'énoncées dans la proposition n°2 ci-dessus ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président, ou le Vice-président, à signer tout document y afférent.

### **3 ENVIRONNEMENT**

#### **3.1 Déchets ménagers : Lancement d'une consultation pour les travaux d'aménagement et de mise aux normes de la plateforme de compostage de Livré-la-Touche**

**M. Pierrick. GILLES**, Vice-président en charge des déchets et de la voirie, propose d'engager une consultation d'entreprises pour l'exécution des travaux de mise aux normes de la plateforme de compostage située au lieu-dit La Vieuville à Livré la Touche.

L'exploitation de la plateforme de compostage a été accordée par la préfecture de la Mayenne le 3 février 2025. Elle réceptionne les déchets verts déposés sur les 7 déchetteries du territoire, soit 3 000 tonnes par an.

Le site est soumis à l'application de la rubrique ICPE 2780 relative aux installations de compostage. A ce titre, des travaux de mise aux normes sont nécessaires. Ils comportent notamment l'agrandissement du bassin des eaux d'incendie et la régulation du rejet des eaux de la plateforme.

Plan de financement :

Plan de financement – Les dépenses sont présentés en HT <input type="checkbox"/> ou en TTC <input checked="" type="checkbox"/>			
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Objet	Montant	Objet	Montant
Etude	10 920	FCTVA (90 946€ x 14,85%)	13 505
Travaux TTC	90 946		
Reprise de voirie et élagage	3000		
Imprévus sur travaux : 10%	10 000	autofinancement	101 361
<b>TOTAL</b>	<b>114 866</b>	<b>TOTAL</b>	<b>114 866</b>

A BAHIER : le montant de l'étude est élevé.

M BUCHER : elle comprend la déclaration ICPE (5000€) en plus des travaux.

C LANGOUËT : la déclaration ICPE est compliquée et longue. On l'assure en l'externalisant.

H GENDRY : le but est de ramener ce qui est déposé dans les 7 déchetteries à Livré pour le compostage ?

P GILLES : oui. Cela nous permettra de diminuer les coûts.

A BAHIER : ce sont tous les déchets verts ?

P GILLES : oui.

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 10/02/2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :  
À l'unanimité (51 VOTANTS)

- ⇒ **AUTORISE** le lancement d'une consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement et de mise aux normes de la plateforme de compostage de Livré-la-Touche ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à attribuer les marchés après analyse des offres ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### 3.2 Déchets ménagers – Avenant au marché SÉCHÉ

M. Pierrick. GILLES, Vice-président en charge des déchets et de la voirie, informe le Conseil communautaire que le marché Lot 4 - Tri des emballages BCMP et le stockage/rechargement des papiers sans tri, a été notifié le 20 décembre 2023 à la société SÉCHÉ éco-industrie.

Le prix « Réception, tri, mise au standard par matériau et conditionnement d'un flux emballages BCMP, rechargement dans les camions des repreneurs » pratiqué par l'entreprise est anormalement haut par rapport à la moyenne nationale. Aussi, la collectivité a entamé des négociations avec la société SÉCHÉ afin de réduire le coût.

L'explication de ce prix élevé est liée à l'important taux de refus de tri de la collectivité. À titre d'information, le taux de refus de tri moyen pour l'année 2024 a été de 37,15%.

Par courrier en date du 22 janvier 2025, la société SÉCHÉ a proposé une grille tarifaire évolutive en faveur de la collectivité, en fonction de l'amélioration de nos taux de refus de tri. La révision sera trimestrielle et sur la base du pourcentage moyen des caractérisations du trimestre N, avec application au trimestre N+1.

#### Annexe 1 : Grille de prix proposée

	Base - Janv 2024	Prix proposé (€ / To) - Base	Prix proposé - Révision du 01/01/25	Engagement taux refus
Craon - Tri BCMP	340,00 €	340,00 €	360,06 €	[ 35 - 40 % ]
		327,50 €	346,82 €	[ 30 - 35 % ]
		315,00 €	333,59 €	[ 25 - 30 % ]
		302,50 €	320,35 €	[ 20 - 25 % ]
		290,00 €	307,11 €	[ 15 - 20 % ]
		277,50 €	293,87 €	[ 10 - 15 % ]
		265,00 €	280,64 €	[ 5 - 10 % ]
Craon - Refus	100,00 €	100,00 €	105,90 €	NA

O GAUCHER : quelles sont les erreurs de tri principalement ?

P GILLES : souvent ce sont des personnes qui trient mais qui mettent les déchets dans un sac poubelle noir ou autre sac plastique pour ne pas salir les bacs. Si les déchets sont dans un sac plastique fermé, le bac est refusé.

A BAHIER : les personnes qui n'ont pas de véhicule ne peuvent pas amener les cartons en déchetteries ? On nous interpelle là-dessus.

C LANGOUËT : on ne peut pas s'appuyer sur un cas exceptionnel ou qui ne se présente que très rarement dans une commune pour établir les consignes de tri. Ces personnes ont des voisins, des amis qui peuvent aider.

H TISON : l'un de nos soucis est de communiquer auprès des nouveaux habitants qui avaient d'autres habitudes sur d'autres territoires. L'erreur de tri n'est pas forcément volontaire.

P GILLES : on travaille là-dessus avec le service Eau ; chaque nouvel arrivant venant ouvrir un compteur, on pourrait communiquer à cette occasion.

G CHADELAUD : on avait aussi un souci RGPD sur ce point.

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 10/02/2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :  
À l'unanimité (51 VOTANTS)

- ⇒ **VALIDE** l'avenant au marché Lot 4 - tri des emballages BCMP et le stockage/rechargement des papiers sans tri selon la grille tarifaire présentée ci-dessus ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### 3.3 Bâtiment – Avenant au marché de travaux d'extension du Centre Administratif Intercommunal de Craon - [Annexe 3.3](#)

M. Gérard LECOT, Vice-président en charge du Bâtiment, rappelle au Conseil communautaire que l'Avant-Projet Définitif (APD) concernant l'extension et le réaménagement du bâtiment abritant le Centre Administratif Intercommunal de Craon : construction d'un auditorium et travaux de réaménagement intérieur dans le bâtiment existant, a été validé en séance du Conseil communautaire le 3 juillet 2023.

Les travaux ont démarré le 24 juin 2024. Le planning prévisionnel prévoit la fin des travaux de l'auditorium pour le mois de juin 2025.

Dans le cadre de la réalisation des marchés de travaux, le maître d'œuvre nous fait part de modifications de marché ayant une incidence financière. A ce jour, les lots concernés par des modifications sont :

- Le lot 5 - Menuiseries extérieures aluminium et serrureries
- Le lot 13 - Photovoltaïque.

Tableau récapitulatif du marché en [Annexe 3.3](#)

**Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 10/02/2025,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :  
À l'unanimité (51 VOTANTS)**

- ⇒ **VALIDE** l'avenant n°1 du lot 5 pour un montant de 466€ HT
- ⇒ **VALIDE** l'avenant n°1 du lot 13 pour un montant de 5600€ HT
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer les avenants et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### 3.4 Bâtiment – Avenant marché travaux Maison du Père Neil

M. Gérard LECOT, Vice-président en du Bâtiment rappelle que la collectivité a engagé une réflexion pour réaménager la maison du père Neil afin d'y accueillir le Pôle culture.

La collectivité a demandé au cabinet Romain LEBLANC d'étudier une hypothèse complémentaire d'aménagement de plan. La demande a une incidence financière sur le marché.

Tableau de financement

MOE	Titulaires	Montant HT après attribution	Avenant 1	Pourcentage d'augmentation du marché	Motifs avenants
ARCHITECTE-MOE	Romain LEBALNC Architecte	28 800,00 €	700,00 €	2%	modification de plan suite à une demande complémentaire

**Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 10/02/2025,**

C LANGOUET : le projet est abandonné mais nous devons régler l'étude réalisée par l'architecte.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :  
À l'unanimité (51 VOTANTS)**

- ⇒ **VALIDE** l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 700€ HT

⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer les avenants et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **4 EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **4.1 Marché de renouvellement des armoires électriques du site de L'Épronnière - Attribution**

**M. Richard CHAMARET**, Vice-Président en charge de l'Environnement, de l'Eau et Assainissement, informe le Conseil communautaire qu'il est nécessaire de pourvoir au renouvellement des armoires électriques de la station de production de l'Épronnière à Livré la Touche. En effet, les nombreuses armoires présentes sur le site sont très vieillissantes et seront remplacées par une unique armoire facilitant ainsi l'exploitation du site en y intégrant, par exemple, un automate relié à une supervision.

Cette opération aura également pour but :

- de sécuriser le fonctionnement de cette station de production grâce à une communication permanente avec le système de télégestion général du service de production d'eau potable, situé sur le site de la Roche à Loigné sur Mayenne.
- d'optimiser la fiabilité de ces équipements et garantir une continuité de service optimale du processus de traitement d'eau de ce site.

Le coût de l'opération, **estimée à 220 000 € HT**, prévue sur l'exercice 2025 du budget 70022, sera imputé en dépenses d'investissement et sur l'opération 103.

Afin d'anticiper ce renouvellement, une consultation a été lancée et la commission marchés a, lors de sa séance du 14 février 2025, émis un avis quant à l'attribution de ce marché.

**Sur proposition du Conseil d'exploitation en date du 28 janvier 2025,  
Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 10/02/2025,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :  
À l'unanimité (51 VOTANTS)**

- ⇒ **PREND ACTE** de la consultation lancée pour l'attribution du marché,
- ⇒ **VALIDE** la proposition de la commission marchés du 14 février 2025 et retient l'entreprise INDUSTEO pour un montant de 192 450 euros HT,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de l'opération à l'entreprise qui sera retenue à l'issue de la consultation, ainsi tout autre document y afférent.

## **5 RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1 Pôle eau et Assainissement – Technicien-ne GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines)**

*P GILLES sort de la salle à 22H11 portant le nombre de présents à 45 et le nombre de votants à 50.*

**GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence eaux pluviales est confiée à la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Afin de créer et d'identifier le service dédié à la gestion des Eaux pluviales Urbaines, il est nécessaire de créer un poste de Technicien-ne GEPU. Cet agent sera sous la responsabilité directe de la Direction du Pôle Eau et Assainissement. Il aura notamment en charge :

- Assurer la soutenabilité financière de ce service,
- Faciliter la transversalité et organiser la structuration du service au sein de la CCPC et l'assistance auprès des communes,
- Organiser l'Interface auprès des usagers et des partenaires dans le petit et le grand cycle de l'eau,
- Intégrer le suivi des ZA de cette mission GEPU,
- La création de règlement de service, mise en œuvre de zonages et suivi des Schémas directeurs.

Il est nécessaire :

- De créer un poste de « Technicien-ne GEPU »
- À compter du 1<sup>er</sup> mars 2025
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 27 janvier 2025,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 4 février 2025,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**À l'unanimité (50 VOTANTS)**

- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Technicien-ne GEPU », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant

## 5.2 Pôle Environnement – Responsable informatique

**Monsieur GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que le service informatique est un service qui monte en compétences depuis plusieurs années. Ce service doit pouvoir répondre aux différentes demandes des utilisateurs, mais également développer des projets structurants pour la collectivité.

Il est notamment prévu :

- Un développement des projets informatiques,
- Un montage de marché sur la gestion de support en lien avec le prestataire informatique,
- Un montage de marché à bons de commandes pour les fournitures,
- La création de conventions avec les communes,
- L'amélioration de l'assistance auprès des usagers,
- Le développement d'outils métiers.

Il est nécessaire :

- De supprimer le poste de « Responsable maîtrise d'œuvre, suivi de chantier et informatique »,
- À compter du 1<sup>er</sup> mars 2025,
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>,
- Sur les cadres d'emplois des Ingénieurs Territoriaux et des Techniciens Territoriaux.

Il est donc proposé :

- De créer un poste de « Responsable maîtrise d'œuvre et suivi de chantier »,
- À compter du 1<sup>er</sup> mars 2025,
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>,
- Sur le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux.

- De créer un poste de « Responsable du service informatique »,
- À compter du 1<sup>er</sup> mars 2025,
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux et des Adjoints Techniques Territoriaux.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 27 janvier 2025,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 4 février 2025,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**À l'unanimité (50 VOTANTS)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Responsable maîtrise d'œuvre, suivi de chantier et informatique », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Ingénieurs Territoriaux et des Techniciens Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Responsable maîtrise d'œuvre et suivi de chantier », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Responsable du service informatique », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

### 5.3 Pôle Environnement – Chargé-e de mission entretien des locaux

**Monsieur GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que le service entretien des locaux est en construction. De plus, différents services du CIAS et de la Communauté de Communes ont également des agents d'entretien rattachés directement aux services.

Depuis plusieurs années, les recrutements d'agents d'entretien sont de plus en plus laborieux et des départs en retraite dans les prochains mois et années nous obligent à réfléchir différemment l'organisation actuelle.

Il est nécessaire :

- De réaliser un état des lieux des besoins,
- De réaliser un état des lieux de l'existant (protocole de nettoyage, matériels, ETP...),
- De réaliser des propositions d'organisations en vue d'une mutualisation de l'ensemble de ces missions et de la création d'un service opérationnel.

Il est proposé :

- De créer un poste de « Chargé-e de mission entretien des locaux »
- À compter du 1<sup>er</sup> mars 2025
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux et des Rédacteurs Territoriaux,
- Pour une durée de 1 an.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-24,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 27 janvier 2025,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 4 février 2025,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**À l'unanimité (50 VOTANTS)**

- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Chargé-e de mission entretien des locaux », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux et des Rédacteurs Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, pour une durée de 1 an.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

## 5.4 Pôle Environnement – Assistante-e administratif-tive

**Monsieur GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que depuis plusieurs années, la collectivité souhaite structurer chaque pôle avec un-e assistant-e de Pôle. Pour le Pôle Environnement, il est nécessaire de poursuivre sa structuration avec un agent en charge :

- De l'accueil physique et téléphonique du pôle et plus particulièrement de la Direction du Pôle,
- La gestion administrative du Pôle,
- L'accompagnement de la direction du pôle dans le suivi des projets et activités,
- Dans la construction et la mise en place d'outils pour le bon fonctionnement du Pôle.

Il est nécessaire :

- De créer un poste d' « Assistant-e Administratif-tive du Pôle Environnement »
- À compter du 1<sup>er</sup> mars 2025
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 27 janvier 2025,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 4 février 2025,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**À l'unanimité (50 VOTANTS)**

- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Assistant-e Administratif-tive du Pôle Environnement », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

## 5.5 Pôle Environnement – Service Déchets – Assistant-e administratif-tive et Ambassadeur-drice du tri

**Monsieur GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que cette année 2024 a été marquée par la mise en place du contrôle d'accès des déchetteries. Un travail conséquent a été mené par le service administratif. Toutefois, il est nécessaire de poursuivre la bonne gestion dans la mise en place du contrôle d'accès et d'assurer la bonne gestion du flux de factures des professionnels (en forte augmentation). En complément de ces missions, il est essentiel de poursuivre la gestion du refus de collecte.

Il est proposé :

- De créer un poste d'« Assistant-e administratif-tive et ambassadeur-drice du tri » au sein du service déchets
- À compter du 1<sup>er</sup> mars 2025
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,
- Pour une durée de 2 ans.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.



Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-24,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 27 janvier 2025,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 4 février 2025,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**  
**À l'unanimité (50 VOTANTS)**

- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d' « Assisant-e administratif-tive et Ambassadeur-drice du tri » au sein du service déchets, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, pour une durée de 2 ans.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

## **5.6 Direction Finances et Commande publique – Assistant-e administratif-tive et comptable**

**Monsieur GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que la Direction finances et commande publique se structure depuis plusieurs années. Le nombre de marchés publics croit d'année en année et nécessite une technicité spécifique. En parallèle, les missions afférentes à la gestion comptable sont en expansion suite aux nombreuses exigences de la trésorerie notamment.

Un accroissement d'activité a été recruté pour une année, mais il est nécessaire de pérenniser le poste afin de permettre à cette direction de travailler plus sereinement.

Il est nécessaire :

- De créer un poste d' « Assistant-e Administratif-tive et comptable »
- À compter du 1<sup>er</sup> mars 2025
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 27 janvier 2025,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 4 février 2025,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**  
**À l'unanimité (50 VOTANTS)**

- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d' « Assistant-e Administratif-tive et comptable », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

## **5.7 Tableau des emplois permanents – Actualisation au 01/03/2025 – Annexe 5.7**

**Monsieur GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rapporte au Conseil communautaire que le tableau des emplois est présenté pour actualisation suite aux décisions.

Le détail des modifications est présenté en [Annexe](#).

Nombre de postes inscrits au tableau des emplois avant les créations :

166 postes pour 132,84 ETP

Nombre de créations de postes inscrits au tableau des emplois :

4 postes pour 4 ETP

↳ Liste des emplois créés/supprimés au Conseil communautaire du 24/02/2025 :

- Création d'un poste de « Technicien-ne GEPU » (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines), à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) (+1 ETP),
- Création d'un poste de « Responsable du service Informatique », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) (+1 ETP),
- Création d'un poste d'« Assistant-e administratif-tive du Pôle Environnement », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) (+1 ETP),
- Création d'un poste d'« Assistant-e administratif-tive et comptable », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) (+1 ETP),
- Création d'un poste de « Chargé-e de mission entretien des locaux », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) (1 an),
- Création d'un poste d'« Assistant-e administratif-tive et ambassadeur-drice du tri », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) (2 ans)
- Création d'un poste de « Responsable maîtrise d'œuvre et suivi de chantier », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) (+1 ETP),
- Suppression d'un poste de « Responsable maîtrise d'œuvre, suivi de chantier et informatique », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) (- 1ETP)

Soit un total de 4 ETP supplémentaires.

Nombre de postes créés temporairement (chargés de mission) non-inscrits au tableau des emplois :

6 postes pour 4,80 ETP

Nombre de postes non pourvus au tableau des emplois :

21 postes pour 16,84 ETP (principalement postes EEA et Agent de maintenance Bâtiment)

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 27 janvier 2025,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 4 février 2025,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**À l'unanimité (50 VOTANTS)**

- ⇒ **VALIDE** le tableau des emplois actualisé et présenté en **Annexe**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

## **6 CIAS**

### **6.1 Informations France Services – Premiers recours avec les secrétaires de mairie volontaires**

**M. Philippe GUIARD**, Vice-président en charge du CIAS expose au Conseil communautaire que :

1. Les secrétaires de mairie sont les premiers maillons d'interpellations, de demandes et de conseils quand un habitant a un besoin.
2. Une France services est une structure qui combine accueil physique et accompagnement numérique, et qui regroupe, en un même lieu, plusieurs services publics.

Il est en conséquence nécessaire que les secrétaires de mairie connaissent l'étendue des possibles.

Objectifs :

- Interconnaissance des services sur la communauté de communes: " Aller vers et Faire venir"
- Faciliter l'orientation des habitants vers les France Services

Comment :

- Questionnaire envoyé à toutes les mairies permettant de recenser les besoins
- Portes ouvertes en octobre 2024
- Proposition de présentation au sein des conseils municipaux en 2025

Quand :

- Action en cours sur le pays de Craon depuis aout 2024.
- Les premières immersions des secrétaires volontaires qui se sont positionnées commencent le 23 janvier 2025.

P GUIARD : l'objectif est de permettre aux secrétaires de mairie, en tant que premières interlocutrices des habitants, de comprendre ce que peuvent apporter les FS aux administrés, afin qu'elles puissent apporter des renseignements de 1<sup>er</sup> niveau et relayer les informations sur ces services.

**Le Conseil communautaire est invité à prendre acte de ces informations.**

## **7 AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **7.1 Renouvellement de la convention d'objectifs et de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, délégation départementale de la Mayenne, à intervenir à compter du 01/01/2025 – Annexe 7.1**

**M. Christophe LANGOUËT**, Président, rapporte au Conseil communautaire que, par délibération n° 2022-01/02 en date du 24 janvier 2022, une convention d'objectifs et de partenariat a été signée entre la Communauté de Communes du Pays de Craon et la Fondation du Patrimoine, délégation départementale de la Mayenne, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Il rappelle que cet organisme a pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti et mobilier de proximité, le plus souvent non protégé par l'État au titre des monuments historiques.

A cet effet, des aides financières peuvent être apportées à ces projets dans le cadre d'une convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Craon et la Fondation du Patrimoine, délégation départementale de la Mayenne. Celle-ci aborde deux volets de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine de proximité, à savoir le label (privé), d'une part, et les projets publics ou associatifs, d'autre part.

Pour rappel, la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, énonce que le label de la Fondation peut être attribué pour :

- des immeubles habitables situés dans :
  - les communes de moins de 20 000 habitants,
  - les sites patrimoniaux remarquables,
  - les sites classés au titre du code de l'environnement,
- des immeubles non-habitables caractéristiques du patrimoine rural (pas de restriction géographique).

A noter, que désormais, les parcs et jardins sont inclus au même titre que les immeubles bâtis. Ceux-ci doivent remplir les mêmes conditions d'éligibilité appliquées aux bâtis.

La Fondation a l'obligation d'octroyer à chaque label une subvention minimum de 2% du montant des travaux TTC.

Il est proposé de reconduire cette opération de partenariat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par le biais d'une convention. Celle-ci se prorogera par tacite reconduction à la date anniversaire, comme le prévoit l'article 11 de la convention, dont le projet est annexé.

La Communauté de Communes s'engage :

- à prendre en charge la subvention nécessaire à l'octroi du label par la délégation départementale de la Fondation du Patrimoine, soit 2% du montant TTC des travaux, dans la limite d'un montant annuel de 3 000€ maximum.
- à souscrire une adhésion annuelle à la Fondation du Patrimoine : cotisation de 1 000€, calculée, par tranches, au nombre d'habitants.

Après avis favorable du Bureau en date du 2 décembre 2024 et du 3 février 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :  
À l'unanimité (50 VOTANTS)

- ⇒ **VALIDE** les modalités de partenariat et d'objectifs entre la Communauté de Communes du Pays de Craon et la délégation départementale mayennaise de la Fondation du Patrimoine telles que présentées ci-dessus et décrites dans la convention à intervenir,
- ⇒ **FIXE** le montant du soutien annuel à 3 000 € maximum,
- ⇒ **VALIDE** l'adhésion annuelle à hauteur de 1 000 €,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

## 7.2 Indemnités versées aux élus – Bilan 2024 – Annexe 7.2

M. **Christophe LANGOUËT**, Président, rappelle au Conseil communautaire l'obligation pour la collectivité de présenter, chaque année un état annuel des indemnités versées aux élus (Art. 92 de la loi Engagement et Proximité du 27/12/2019). Cet état est annexé au présent rapport.

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte de ces informations.

## 8 INFORMATIONS DIVERSES

### 8.1 RD771 – Calendrier des Ateliers de concertation

Mercredi 23/04 à 20h00 à ATHÉE

Jeudi 24/04 à 18h30 à COSMES

Mardi 13/05 à 20h à NIAFLES

Mercredi 14/05 à 18h30 à SAINT-MARTIN-DU-LIMET

### 8.2 Décisions du Président :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, les décisions signées par le Président suite à délégation de l'organe délibérant font l'objet d'un compte rendu au Conseil.

DATE DÉCISION	N° DÉCISIONS	Service	Objet	Montant
08/01/2025	DP n°2025-01/01-3°	Économie	Bail commercial Ateliers LIGNARTIS (loyer mensuel HT)	1 692,00 €
14/01/2025	DP n°2025-01/02-19°	Secrétariat Général	Cession/Acquisition de terrains sous forme d'échange de parcelles avec le Groupe TERRENA à Quelaines-Saint-Gault (estimation domaniale HT pour un total de 2143m <sup>2</sup> )	10 715,00 €

Compétence	Objet du marché	type de marché (travaux, fournitures, services, maîtrise d'œuvre)	Lot unique ou n° lot	Titulaire du lot	Montant du Marché HT
Bâtiment	Extension du Cai - Lot 12 - SONO VIDEO (relance)	Travaux	1	ISA GROUPE SONOWEST	85 816,00 €

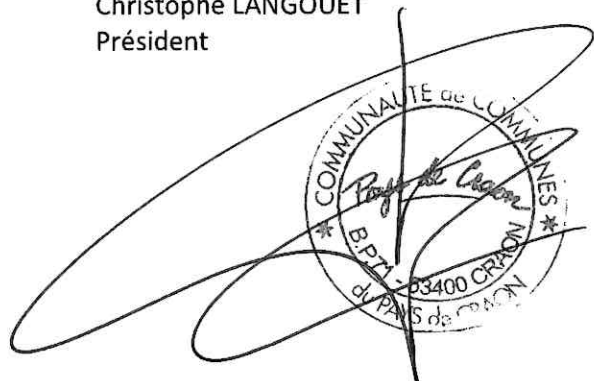
Le Conseil communautaire est invité à prendre acte de ces informations.

### 8.3 Calendrier 2025 – Réunions CCPC et CIAS

DATE	HEUF	RÉUNION	LIEU
mardi 4 mars 2025	20h00	OM/VOIRIE	CAI
mercredi 5 mars 2025	18h30	COMMISSION PERMANENTE CIA	29
mercredi 5 mars 2025	20h00	CA CIAS	29
vendredi 7 mars 2025	11h00	MARCHÉS PUBLICS	CAI
lundi 10 mars 2025	20h00	CONFERENCE DES MAIRES	CAI
mardi 11 mars 2025	<b>19h00</b>	CONSEIL EXPLOITATION EAU/A	CAI
mardi 11 mars 2025	20h00	SPORT/TOURISME	LA RINCERIE
mardi 18 mars 2025	19h30	CULTURE	PÔLE CULTURE
<b>lundi 24 mars 2025</b>	<b>20h00</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>CAI</b>
lundi 31 mars 2025	20h00	CONFERENCE DES MAIRES	CAI
mercredi 2 avril 2025	18h30	COMMISSION PERMANENTE CIA	29
mercredi 2 avril 2025	20h00	CA CIAS	29
mardi 8 avril 2025	18h45	COMMUNICATION	CAI
mardi 8 avril 2025	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/A	CAI
mardi 22 avril 2025	20h00	OM/VOIRIE	CAI
mardi 22 avril 2025	20h00	SPORT/TOURISME	LA RINCERIE
<b>lundi 28 avril 2025</b>	<b>20h00</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>CAI</b>
mardi 6 mai 2025	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/A	CAI
mardi 13 mai 2025	18h45	COMMUNICATION	CAI
mercredi 14 mai 2025	18h30	COMMISSION PERMANENTE CIA	29
mercredi 14 mai 2025	20h00	CA CIAS	29
<b>lundi 19 mai 2025</b>	<b>20h00</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>CAI</b>
mardi 20 mai 2025	20h00	SPORT/TOURISME	CAI
lundi 26 mai 2025	20h00	CONFERENCE DES MAIRES	CAI
mardi 27 mai 2025	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/A	CAI
mardi 3 juin 2025	20h00	OM/VOIRIE	CAI
mardi 10 juin 2025	18h45	COMMUNICATION	CAI
mardi 10 juin 2025	20h00	SPORT/TOURISME	CAI
<b>lundi 16 juin 2025</b>	<b>20h00</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>CAI</b>
mercredi 18 juin 2025	18h30	COMMISSION PERMANENTE CIA	29
mercredi 18 juin 2025	20h00	CA CIAS	29
mardi 24 juin 2025	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/A	CAI

Fin de la séance à 22h35

Christophe LANGOUËT  
Président



Philippe CHANCEREL  
Secrétaire de séance